



MAIRIE DE NOIZAY

Tél : 02.47.52.11.06 – E-mail : contact@mairiedenoizay.fr
periscolaire@mairiedenoizay.fr : 06.02.30.80.96

Dossier à déposer à la mairie ou dans sa boîte aux lettres avant le 7 juillet 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023 Restauration scolaire - Accueil périscolaire

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 (destinataire des factures)

Se désigne comme payeur et destinataire des factures

NOM PRÉNOM

ADRESSE

NE(E) le : à

TÉL. DOMICILE TÉL. PORTABLE

E-MAIL (en majuscules)@.....

NOM DE L'EMPLOYEUR

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

TÉL. TRAVAIL

Numéro d'allocataire CAF : / Quotient familial (si connu) :

ASSURANCE « individuelle et civile » :

Nom de votre assureur : N° de contrat :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

NOM PRÉNOM

ADRESSE

NE(E) le : à

TÉL. DOMICILE TÉL. PORTABLE

E-MAIL (en majuscules)@.....

NOM DE L'EMPLOYEUR

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

TÉL. TRAVAIL

ENFANT (S) A L' ECOLE DE NOIZAY

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Classe

Nom du médecin de famille :



En cas d'accident les parents sont prévenus et si besoin l'enfant est pris en charge par les pompiers

Inscription à la Cantine

Régulier

Occasionnel (achat de ticket à la mairie avant le jour prévu à la cantine)

JOURS ENVISAGÉS	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

L'état de présence mensuelle devra être remis avant le 25 du mois précédent.

Pour la sécurité de vos enfants, renseignez le plus précisément possible les éléments relatifs à leur santé en cochant les mentions utiles :

Santé

L'enfant ne doit pas consommer certains aliments pour **raisons médicales**

OUI NON

Si oui,

lequel :

.....

L'enfant est suivi pour un problème de santé pouvant nécessiter un traitement d'urgence.

OUI NON

Si oui,

lequel :

.....

Attention, dans ces 2 cas, l'accès au restaurant scolaire n'est envisageable qu'après mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Une copie du PAI devra être fournie à la mairie dès validation.

Inscription à la Garderie régulier occasionnel

Cocher les cases correspondantes

JOUR	Matin	Soir
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

RAPPEL DES HORAIRES :

Le matin : de 7h15 à 8h30

Le soir : de 16h30 à 18h30

Cas des inscriptions occasionnelles

Un état de présence mensuelle sera délivré **sur demande** auprès de l'accueil périscolaire « la Gardine » et devra être remis **avant le 25 du mois précédent.**

IMPORTANT :

Les accueils ponctuels devront être signalés **minimum 48 heures** à l'avance.

Toute inscription tardive ou imprévue ne pourra être acceptée que dans la limite des places disponibles.

En cas d'absence non justifiée, l'unité minimum de tarification sera appliquée. Prévenir de toute absence par SMS au 06.02.30.80.96 le matin au plus tard.

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT : (autre que le responsable légal et sauf mineur).

La personne désignée doit se présenter munie d'une pièce d'identité.

NOM ET PRÉNOM

TELEPHONE

LIEN AVEC L'ENFANT

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

(sans cette autorisation, votre enfant ne sera remis à personne y compris en cas de force majeure – il reste sous la responsabilité de la commune).

Autorisations parentales

Je soussigné(e) : responsable légal(e),

- Autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités sur les temps

périscolaires :

OUI NON

- Autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de la journée :

OUI NON

